



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

ACTE D'ENGAGEMENT (1)

A - Objet de l'acte d'engagement : Achat et pose d'abris de personnes

Le présent acte d'engagement correspond à l'offre de base en réponse au lot suivant :

Lot unique	Achat et pose d'abris de personnes
------------	------------------------------------

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire:

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à ses clauses,

⇒ **Le signataire :**

Candidat individuel, la société, le groupement

Le nom commercial et la dénomination sociale :

L'adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (s'il est différent de l'établissement) :

Numéro

SIRET :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :@.....

⇒ **S'engage à exécuter, fabriquer et livrer les fournitures ainsi que les travaux de pose nécessaires à l'installation des abris de personnes tels que définis par le CCAP/RC, le CCTP et faisant l'objet du présent marché au prix forfaitaire suivant décomposé par lots techniques comme suit :**

Prix en lettres du lot n°1 :	Prix en chiffres
Prix Total H.T :	
.....	
.....	
Montant de la TVA.....	
.....	
.....	
Prix TTC.....	
.....	

Prix en lettres du lot n°2 :	Prix en chiffres
Prix Total H.T :	
.....	
.....	
Montant de la TVA.....	
.....	
.....	
Prix TTC.....	
.....	

¹ - Le candidat doit cocher les cases, compléter, renseigner et signer le présent acte d'engagement en réponse à l'offre de base étant rappelé qu'aucune variante n'est autorisée et qu'il faut présenter un acte d'engagement par lot.

Prix en lettres du lot n°3 :	Prix en chiffres
Prix Total H.T :	
.....	
.....	
Montant de la TVA.....	
.....	
.....	
Prix TTC.....	
.....	

IL EST RAPPELE QUE LES LOTS CI-AVANT MENTIONNES SONT DES LOTS TECHNIQUES ET INDISSOCIABLES ET CONSTITUENT ENSEMBLE UN SEUL ET UNIQUE MARCHE.

Le prix ci-avant indiqué est décomposé conformément au D.P.G.F. annexé au présent acte d'engagement.

■ B2 – Répartition des prestations entre les cotraitants lorsque le titulaire est un groupement conjoint ⁽²⁾ :

Désignation des membres du groupement conjoint	<i>Prestations exécutées par les membres du groupement</i>	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

■ B3 - Compte (s) à créditer ⁽³⁾

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

■ B4 - Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

■ B5 - Durée et délai d'exécution

⇒ La durée du marché est fixée à trois mois courant à compter de la notification du marché étant précisé que celle-ci vaut Bon de Commande/Ordre de Service de Démarrage de Travaux de la pose.

⇒ Le délai d'exécution des travaux est fixé conformément à l'offre du candidat retenu, ci-après complétée, et ce dans la limite de la durée ci-avant indiquée :

a) Je m'engage à exécuter le marché dans un délai de :

Lot n° 1 : jours, semaines, mois.

Lot n° 2 : jours, semaines, mois.

Lot n° 3 : jours, semaines, mois.

a. Si le délai ainsi proposé est supérieur à la durée du marché (3 mois), il est réputé non-écrit, le délai d'exécution sera alors ramené à celui indiqué par l'article 3 du RC/CCAP.

b. Le titulaire joint à son acte d'engagement un calendrier prévisionnel d'exécution détaillé par lots.

b) La période de préparation court à compter de la notification du marché.

² - (Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations entre eux)

³ - (Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- ⇒ Le marché est reconductible : NON OUI
- ⇒ En cas de besoins nouveaux non-prévus, l'acheteur public se réserve le droit de procéder :
- soit à la conclusion d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence si l'un des cas prévu par l'article L2122-1 et R2122-1 et s. du Code de la Commande Publique,
 - soit à la conclusion d'un avenant si l'un des motifs prévus par les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique le permet.

C - Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

■ C1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire ⁽⁴⁾	Lieu et date de signature	Signature

■ C2 – Signature du marché en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

.....

.....

.....

.....

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : Conjoint OU Solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire⁵ signataire du présent acte d'engagement :

- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement signataires du présent acte d'engagement :

- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire ⁶	Lieu et date de signature	Signature

⁴ - Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

⁵ - joindre les pouvoirs en annexe du présent document.

⁶ - Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur : le Groupement Hospitalier de la Vienne représenté par le CENTRE HOSPITALIER Henri LABORIT, le marché étant passé pour le compte de celui-ci.

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché : M. AL HAJ Ahmad, Responsable des Services Economiques, Logistiques et de l'Achat Public du Centre Hospitalier Henri LABORIT agissant par délégation de Mme la Directrice Générale du CHU de Poitiers établissement-support du GHT de la Vienne.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2192-59 et R.2192-28 du Code de la Commande Publique (nantissement et cession de créances) : M. AL HAJ Ahmad, Responsable des Services Economiques, Logistiques et de l'Achat Public du Centre Hospitalier Henri LABORIT

370 Avenue Jacques Cœur

CS 10587

86021 POITIERS CEDEX

Adresse électronique : dset@ch-poitiers.fr

Téléphone : 05 49 44 57 15

Télécopie : 05 49 45 58 64

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire : Mr le Trésorier des Établissements Hospitaliers de Poitiers

2 Rue de la Milétrie

CS 10581 – 86021 POITIERS Cedex

Téléphone : 05 49 38 37 00

Télécopie : 05 49 45 23 34

■ Imputation budgétaire : Budget d'investissement.

A : , le

Signature

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)